

BIODÉCHETS - SUIVI DES ATTESTATIONS ANNUELLES



OBLIGATION + OUTIL CONSEILLÉ

ATTESTATION OBLIGATOIRE POUR L'OPÉRATEUR - INDEX/CONSERVATION CONSEILLÉS À L'ARTISAN

RPC-SUP-083B

Une ligne par attestation annuelle reçue. Le présent registre n'est pas l'attestation : conserver le document émis par l'opérateur de collecte ou de traitement.

ÉTABLISSEMENT			PÉRIODE			RESPONSABLE		
Année	Opérateur / numéro officiel d'établissement	Flux concernés	Période couverte	Date de réception	Référence attestation	Quantité / destination indiquée	Emplacement original	Relance / anomalie / visa